

# RAPPORT 2023

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



Conseil départemental de **Tarn-et-Garonne**



# AVANT PROPOS

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012 le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais.

À destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens, répondant ainsi aux objectifs du développement durable.

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des agglomérations, des communautés de communes et des communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie et la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

**Avant-propos** **3**

**Portrait du territoire** **6**

**Les points forts 2023** **7**

**Renforcer la cohésion sociale et la solidarité** **9**

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale

L'action sociale territorialisée

L'habitat social

Nouvelle politique du logement et de l'habitat

**Permettre l'épanouissement de chacun** **15**

Le Centre universitaire

L'Abbaye de Belleperche

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Le sport

Les actions réalisées en lien avec l'olympisme

La culture et les savoirs

Un tourisme durable et responsable

La solidarité territoriale

La direction des ressources humaines

## **Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles**

**25**

L'eau potable

L'assainissement

Les Espaces Naturels Sensibles

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

L'inventaire départemental des zones humides

La préservation des rivières

## **Favoriser les modes de consommation et de production responsables**

**31**

Une agriculture durable

Public labo : un laboratoire performant

Une mobilité plus sobre en carbone

Bien manger en Tarn-et-Garonne

La dématérialisation des procédures

Une politique d'achats responsables

La réduction et valorisation des déchets

## **Lutter contre le changement climatique**

**39**

Le service transition énergétique

La Direction de l'immobilier

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

Un éclairage routier économe

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le service public de la rénovation énergétique

Solidarité et attractivité territoriale

# PORTRAIT DU TERRITOIRE

**15 cantons**  
**195 communes**  
**3 718 km<sup>2</sup>**

## Dynamisme démographique (référence 2020)

**262 316** habitants

**+ 0,3 %** croissance démographique annuelle moyenne 2014-2020

**70,5** habitants/km<sup>2</sup>

**41,6** ans moyenne d'âge

**25,6 %** de la population a moins de 20 ans

**20,1 %** de la population a plus de 65 ans

## Conjoncture économique (référence 2020)

**91 222** emplois

**13 %** taux de chômage des 15/64 ans

**1 actif sur 5** travaille hors du département

**20 860 €/an** revenu médian

**16,3 %** taux de pauvreté

## Paysage économique (référence 2020)

**8 690** établissements actifs employeurs fin 2020, dont :

**56,8 %** commerce, transport, services

**14,4 %** administration publique, enseignement, santé, action sociale

**12 %** construction

**9,3 %** agriculture, sylviculture, pêche

**7,4 %** industrie

## Agriculture

**219 000 ha** de surface agricole utilisée en 2020

**3 686** établissements agricoles dont 3 015 à titre principal en 2020

**5 %** des emplois en 2020

**1<sup>er</sup> producteur** français de pommes et prunes en 2021

**2<sup>e</sup> producteur** français de kiwis, raisin de table, noisette en 2021

**3<sup>e</sup> producteur** français de melons en 2021

## Environnement

**3 642 ha** de zones humides

**6 400 km** de cours d'eau

**17** espaces naturels sensibles

**6 680** espèces recensées dont :

**410** espèces protégées

**273** espèces en danger

**305** introduites dont 63 envahissantes

# Les points forts 2023 :

## Solidarité

Une nouvelle politique de l'habitat et du logement a été adoptée en octobre 2023. Elle s'articule autour de 2 axes forts :

- la volonté de renouveler la délégation des aides à la pierre avec une meilleure articulation avec les politiques territoriales,
- une réorientation des crédits propres du Département axée sur la transition énergétique, la maîtrise de la consommation foncière, l'amélioration de l'habitat en faveur des ménages vulnérables.

## Éducation

Achèvement de restructuration du Centre universitaire de Montauban, qui conforte une offre universitaire locale  
Des travaux dans les collèges pour améliorer l'accueil des élèves, il s'agit :

- des marchés de travaux de l'extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre qui sont notifiés fin 2023,
- du lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du gymnase de Verdun/garonne,
- du lancement d'un marché de programmiste pour les extensions des collèges de Lafrançaise et Azaña.

## Culture

- Les Archives départementales, proche de la saturation, font l'objet depuis la fin de l'année 2022 d'une nouvelle étude visant à leur apporter la place et les conditions de conservation dont elles ont besoin pour assumer dans les prochaines décennies leurs missions administratives et patrimoniales, qui relèvent des compétences obligatoires de la collectivité,
- Les travaux d'urgence à l'Abbaye de Belleperche, visant à reconstruire la toiture de l'aile Sud de l'ancien cloître seront finalisés fin 2023,
- Approbation du schéma départemental du tourisme durable et lancement des premières actions,
- Approbation du schéma départemental culture.

## Environnement

- Transition énergétique : le 22 juin 2023, le conseil départemental a adopté la feuille de route transition énergétique qui développera des actions dans 4 axes stratégiques :
  - 1 - la réduction des consommations d'énergie,
  - 2 - la production des énergies renouvelables,
  - 3 - le développement d'une mobilité durable,
  - 4 - l'orientation des régimes d'aides aux collectivités.
- Travaux hydromorphologiques sur les cours d'eau,
- Travaux sur la Maison du Tordre pour ouverture au public et accueil des associations,
- Finalisation et présentation de l'étude Ecorse sur le potentiel en eau des nappes phréatiques profondes.

## Bien manger en Tarn-et-Garonne

- Déploiement des composteurs dans une dizaine de collèges pour valoriser les biodéchets avec la participation des élèves éco-délégués pour favoriser l'acquisition des nouvelles méthodes de tri,
- La mise en service du logiciel de gestion Easylis dans les 15 collèges dont le Département a la responsabilité du service de restauration et d'hébergement, ainsi qu'au restaurant universitaire et à la base de loisirs de Saint Nicolas du Tarn et de la Garonne, permettant ainsi de favoriser le respect de la loi Egalim (50 % de produits sous label dont 20 % de produits biologiques). 2 établissements respectent les obligations légales en 2023. Les établissements perçoivent 0,10 €/repas dès lors qu'ils atteignent 20 % d'achats de produits locaux. Tous les établissements dépassent ce seuil des 20 %.

## Routes de demain en Tarn et Garonne

Suite aux 2 expérimentations en 2022 à Labarthe et Genebrières, l'innovation dans le cadre des techniques routières se poursuit en 2023 : La mise en œuvre de chantiers expérimentaux en partenariat avec les entreprises du secteur a permis, en 2023 de réaliser une opération spécifique à Fabas sur la RD 50 : un revêtement à froid comportant 100 % de produit de recyclage a été réalisé.

## **Bâtiments**

- Recensement des 38 bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> sur la base Opérat de l'Ademe pour suivre leur consommation énergétique et programmer des travaux de rénovation,
- Lancement d'un marché d'audit pour aider à la définition des travaux prioritaires de rénovation pour les bâtiments du Département,
- Mise en place du plan de sobriété.

## **Nouvelles pratiques de la collectivité**

- Dématérialisation des documents de l'assemblée depuis février 2023,
- Politique d'achats responsables : 43 % des marchés comportait une considération environnementale,
- Forfait mobilité pour les agents avec de nouveaux critères,
- Mobilisation de financements : Fonds Vert, CEE.

## **Aides aux collectivités**

Depuis juin 2023, Tarn et Garonne Conseil aux collectivités propose 2 jours de conseils supplémentaires aux collectivités pour étudier les sujets de transition écologique.

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis et des générations futures.



Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Trois objectifs prioritaires sont ainsi poursuivis dans ce cadre de cette convention (351 561 € conventionnés en 2022) :

- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

## L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

### Le pacte territorial d'insertion (PTI)

Le PTI 2021-2023 s'articule autour de 5 priorités :

- rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- permettre l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des usagers, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires,
- lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner les publics à prendre soin de leur santé,
- développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagner les jeunes de moins de 25 ans, renforcer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Il est complété par un catalogue d'actions

regroupées en 2 catégories :

- parcours confiance et estime de soi : ateliers de redynamisation,
- parcours autonomie : actions de formation linguistique, numérique, inclusion des publics féminin, accès à la mobilité.

Ces actions peuvent être financées par les fonds propres du Département, le Fonds Social Européen ou le plan pauvreté.

**En 2022, 621 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.**

### Le programme départemental d'insertion (PDI)

Le PDI 2021-2023 propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :

- un accompagnement dans un parcours professionnel,
- un coaching pour les bénéficiaires du RSA depuis plus de 5 ans dans le dispositif,
- un accompagnement des travailleurs indépendants.

Le Département travaille avec 18 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

**En 2022, 374 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.**

### La convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M)

Le Conseil départemental a signé avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Il finance une partie des salaires versés aux bénéficiaires du RSA recrutés sur des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) et apporte une aide aux postes des salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) bénéficiaires du RSA, recrutés au sein des ateliers et chantiers d'insertion, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle.

En 2022, 93 P.E.C. dans le secteur non marchand, dont 2 CDI et 6 P.E.C.-C.I.E. pour le secteur marchand, dont 2 CDI.

L'aide aux postes en PEC est prise en charge par le Département pour le secteur marchand et non marchand à hauteur de 500 € mensuels pour un contrat d'au moins 20 heures et complétée par un soutien de 50 € supplémentaire pour les 12 premiers mois de contrat, à tout employeur qui embauche un allocataire du RSA.

Le dispositif des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) complète les possibilités d'accompagnements des personnes très éloignées de l'emploi, y compris les bénéficiaires du RSA. Ainsi le Département participe au financement de l'aide aux postes pour 16,76 E.T.P, correspondant à 97 bénéficiaires du RSA qui sortent ainsi du dispositif au bout du 4ème mois.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de « Tarn-et-Garonne Emploi », une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019.

Au 13 septembre 2023 (date dernier COPIL), la plateforme enregistre 322 personnes inscrites avec CV en ligne pour 358 offres d'emploi. Les modalités de fonctionnement de la plateforme évoluent régulièrement pour tenir compte du marché de l'emploi.

## L'action sociale territorialisée

### Les maisons départementales de solidarité (MDS)

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale.

Avec 5 MDS (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons des solidarités reçoivent chaque année près de 28 000 personnes. Le Conseil départemental a récemment redéfini la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRE.

Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- des éducateurs et des psychologues,
- des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),
- des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),

- des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).

Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :

- l'accueil et l'orientation des usagers,
- l'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- l'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

## L'habitat social

### Politique départementale en matière d'habitat social (aide à la pierre)

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'État concernant la politique habitat.

Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2006, la compétence déléguée en matière d'aide à la pierre. Le périmètre d'action de la délégation Conseil Départemental pour la période 2018-2023 concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé.

Les crédits délégués par l'État sur le parc public s'élevaient à 486 400 € en 2022; ils ont permis le financement de 232 logements neufs ou amélioration (rénovation lourde ou thermique). Concernant le parc privé, 325 dossiers (302 propriétaires occupants et 23 logements sociaux) ont bénéficié de subventions au titre des travaux de l'ordre de 3 834 581€. Une aide de 428 056 € a été affectée pour l'ingénierie des dispositifs (animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH).

Par ailleurs, le Département accorde des aides pour la production de logements sociaux et sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des

crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Le Département, sur ses crédits propres, a soutenu les bailleurs HLM à hauteur de 486 076 €. De plus, l'état des garanties d'emprunts accordées par le Département en 2022 aux bailleurs sociaux, pour la production ou réhabilitation a concerné 326 logements. Pour le parc privé, constitué de propriétaires occupants, des aides à hauteur de 134 577 € ont été accordées pour l'aide au maintien à domicile, à la lutte contre la précarité énergétique et à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, en complémentarité des aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

## Politique départementale en matière d'accès et de maintien dans le logement des publics vulnérables (aide à la personne)

### Le fond de solidarité pour le logement (FSL)

Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2005, la compétence en matière de gestion du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL). Il s'agit d'un dispositif d'action sociale et d'insertion des populations. Il intervient en direction des personnes, ménages ou familles qui, en raison de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir :

- en attribuant des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (loyers et charges),
- en organisant une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement.

Les aides du FSL sont ponctuelles et subsidiaires ; elles interviennent en dernier recours après activation des dispositifs de droit commun. Le FSL est l'un des outils d'action du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et intervient en cohérence avec ses orientations.

Le bilan 2022 traduit une hausse de l'activité FSL liée à un contexte de crise économique impacté par la hausse du coût de l'énergie malgré l'application du bouclier tarifaire.

La participation du département au FSL s'élève à 360 000 € en 2022 ; le bilan des deux fonds FSL

affiche un volume d'aides accordées de 1 082 329€ (752 401 € en 2021) dont 818 475€ sur le seul territoire départemental.

Les aides en hausse de 43,85 % : 82,51 % de subventions en hausse de 70 % et un recul des prêts de 19 %. **Le nombre de dossiers est en nette augmentation** (2355 dossiers instruits en 2022 contre 2052 en 2021) ; 2 007 accords (1 804 décisions favorables en 2021) ont été prononcés.

### L'accompagnement des publics vulnérables

Les conseillers en économie sociale familiale des MDS assurent une médiation sociale (complétée par la médiation juridique de l'ADIL) auprès des familles concernées par une expulsion locative. Le Conseil départemental a été retenu dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'État pour bénéficier d'un poste de « chargée de mission sortie de crise Prévention des expulsions ». La prise de poste effective au 15 avril 2022 permet de renforcer 3 axes : le renforcement de la CCAPEX, le suivi de situations, l'action à destination des partenaires. Le Département favorise les actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions pour un montant de 178 850€.

Le schéma départemental pour l'accueil des personnes dites gens du voyage (SDAGV) a poursuivi sa révision en 2022.

Le Conseil Départemental finance également des actions menées par des associations. En 2022, les subventions globales aux associations menant des actions d'accompagnement social se sont élevées à 247 950 € au titre des politiques du logement relevant des aides à la personne.

### Le plan départemental de l'habitat (PDH)

L'État et le Conseil départemental ont décidé conjointement d'établir un plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne couvrant la période 2017-2022. Ce plan fait l'objet en 2022 d'une étude sous maîtrise d'ouvrage départementale pour sa révision en lien avec celle du plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Il s'agit pour le Département de mettre en cohérence les politiques des différents territoires en matière de logement, à partir d'un diagnostic du marché et des dynamiques territoriales (démographie, économie, emploi, etc.). Ce plan vise également la sécurisation des parcours résidentiels et du développement des territoires.

### Des problématiques multiples

Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :

- Une croissance démographique qui place le département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,
- Des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- Des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc.),
- Une précarité grandissante des ménages qui renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé (près de 70 % des ménages sont éligibles à un logement social),
- Des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,
- Des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centres-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public

### Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1<sup>er</sup> logeur social du département, gère près de 4 500 logements locatifs. 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.

Le Département est engagé sur un programme 2020-2024 d'accompagnement à la réhabilitation du parc ancien de TGH et accorde chaque année une participation financière de l'ordre de 10 % du montant hors taxe (plafonnée à 420 000 €) des travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité).

Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.

## Nouvelle politique du logement et de l'habitat

En octobre 2023, une nouvelle politique de l'habitat et du logement a été adoptée. Elle a pour objectif de répondre à 3 principaux enjeux :

- structurer la politique départementale autour du territoire de délégation des aides à la pierre et des publics fragiles relevant de la compétence des maisons départementales des solidarités (MDS),
- élaborer un cadre commun à l'ensemble des dispositifs d'aides du Département pour plus de lisibilité,
- prioriser les aides autour de la transition écologique et la production de logements sociaux à loyers abordables.

Pour répondre à ces 3 enjeux, la nouvelle politique proposée permettra de :

- renouveler la délégation des aides à la pierre pour la période 2024-2029 compte tenu du caractère structurant de cette politique,
- réorienter les crédits propres de la collectivité en vue
  - de soutenir la transition énergétique,
  - d'accompagner la maîtrise de la consommation foncière,
  - de favoriser l'amélioration de l'habitat des ménages vulnérables.



# PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit pour le Département de développer les compétences et le bien être de ses agents, mais aussi d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



## Le Centre universitaire

Le Centre universitaire de Tarn-et-Garonne, situé à Montauban, accueille environ 1 100 étudiants dans des formations très diverses, complètes et d'excellence, balayant les champs du droit, de l'image, du design et de la couleur, des métiers de l'enseignement, du social et de la santé.

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Département s'emploie à développer l'attractivité du territoire en soutenant les étudiants.

Au-delà de la qualité des enseignements dispensés sur le campus avec la présence des universités Toulouse Capitole, Jean-Jaurès et Paul Sabatier, le service Vie Étudiante accompagne pour les démarches administratives, aide à la recherche de logements étudiants et communique sur les offres d'emplois pour les étudiants.

Il propose des Pass-ciné et Pass-piscine financés intégralement par le Conseil départemental, favorise l'accès aux activités de loisirs et à la culture en plus de plusieurs partenariats avec des clubs de sport.

La semaine étudiante (semaine d'intégration au mois d'octobre) est l'occasion de participer gratuitement à des activités culturelles et animations diverses sur le campus.

Des actions ponctuelles menées régulièrement, visent à prévenir la santé, à apporter une aide alimentaire avec le concours des partenaires et autres associations (Secours Populaire Français, Proxisanté, CPAM, SIMPPS, CeGIDD, Planning familial).

D'autres services sont à disposition des étudiants sur le campus, concourent au bien-être des étudiants :

- la médiathèque ;
- le restaurant administratif agréé par le CROUS, permettant de proposer le tarif national étudiant 3,30 € et 1€ pour les boursiers.

De plus le Conseil départemental a décidé d'une tarification équivalente à celle du tarif étudiant 3,30 € pour les élèves ERASME et Aides-soignants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Au final, c'est une équipe de 21 agents départementaux affectés au Centre universitaire qui apportent aux scolarités la logistique et

les conditions nécessaires et favorables à l'apprentissage du savoir.

## L'Abbaye de Belleperche

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse (gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et ses animations gratuites rend ce service accessible au plus grand nombre.

La saison culturelle s'est voulue, comme chaque année, très éclectique. Au programme : de nombreux rendez-vous, dont deux festivals, autour de toutes les formes de spectacle vivant (spectacles, lectures, concert, danse, cirque, etc.) Tous ont rencontré un vif succès.

Ce lieu est par ailleurs propice à l'accueil de nombreux élèves lors de manifestations culturelles thématiques inter-établissements. Comme chaque année, ce fut le cas avec les Journées Occitanes qui ont rassemblé plus de 700 élèves autour de propositions en lien avec la langue et la culture occitanes (chant, théâtre, contes, musique).

La nouveauté en 2023 a été l'organisation, à l'abbaye de Belleperche, du forum Éducation au Développement Durable. A cette occasion, 250 élèves de 4 lycées et 9 collèges du département ont partagé leur expérience d'éco-délégués et des ateliers autour de la thématique du développement durable.

### Chiffres clés :

**Plus de 18 000 personnes ont franchi les portes de l'abbaye en 2023** dont plus de 9 000 spectateurs, près de 5 000 élèves accueillis lors de visites et/ou d'ateliers pédagogiques

## La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs et cyclistes profitent des sentiers longeant le plan d'eau.

La base de loisirs est également fréquentée par des pêcheurs profitant des ressources du plan d'eau, notamment suite à l'obtention du « label pêche en famille ».

En juillet et août, de nombreuses personnes s'y sont rendues pour des activités organisées par la base de loisirs ou pour se promener librement. Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

La base de loisirs accueille un public diversifié:

- Des classes découvertes, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grandes thématiques...) : 2 340 personnes accueillies ;
- Des centres de loisirs et groupes divers tels que les groupes sportifs qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration : 4 620 personnes accueillies ;
- Des groupes à caractère social et éducatif comme les instituts spécialisés (265 personnes en séjours).

La base de loisirs, classée « Zone Natura 2 000 », attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature. Elle occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

#### **Chiffres clés :**

**Près de 10 052 personnes (adultes et enfants) ont effectué un séjour ou une activité à la Base de loisirs.**

### **Les points forts de l'année 2023**

**- Journée d'intégration :** ces journées de cohésion et d'intégration en plein air ont été proposées pour la quatrième fois à toutes les classes de 6<sup>ème</sup> des collèges publics du département à partir de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève pour les activités, avec la prise en charge du transport. **Ainsi 26 classes représentant 800 élèves de 6ème ont profité ce projet.**

**- Les « journées du goût et saveurs gourmandes » :** elles sont organisées du 6 novembre au 8 décembre 2023 avec 20 journées pour les scolaires et 1 pour les accueils de loisirs. Ces journées, proposées en partenariat avec Interfel et Public-Labos Tarn-et-Garonne, se composent de 4 ateliers par petits groupes pour environ 2 classes de maternelle ou de primaire par jour.

**- Les journées découverte sport environnement et découvertes sportives pour tous groupes :** près de 7 386 séances activités ont été proposées tout au long de l'année 2023. Adaptées aux différentes tranches d'âge, ces journées proposent des thématiques sur la découverte de l'environnement et le sport.

#### **- Les séances thématiques de découverte organisées à la base de loisirs :**

Ornithologie pour le tout public et les groupes scolaires : 905 enfants.

Pêche pour les groupes scolaires : 511 enfants.

Tir à l'arc : 798 enfants.

Course d'orientation Learn'O : 1033 enfants.

**- Cours de natation :** La base de loisirs a proposé tout l'été des cours de natation. **En 2023, 299 séances ont été proposées dont 100 financées par le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif).**

Pour la 4<sup>ème</sup> année, le Conseil départemental a signé une convention avec le C.D.O.S. permettant de proposer gracieusement, aux enfants de 6 à 12 ans, des cours de natation dans le cadre du plan lancé par le Ministère « J'apprends à nager ».

À ce dispositif, s'ajoutent des séances de natation et tests d'aisance aquatique :

**- En juin 2023, 100 tests d'aisance aquatique** ont été proposés aux collèges de Lauzerte, Labastide Saint Pierre et Grisolles.

**- En septembre 2023, 800 tests d'aisance aquatique** ont été proposés aux collèges Valence d'Agen, Lafrançaise, Grisolles et Verdun sur Garonne.

Enfin, le partenariat avec des travailleurs de l'ESAT de Castelmayran pour l'entretien des espaces verts, a été reconduit.

#### **Sport solidarité**

La base de loisirs développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Direction du Pôle Solidarités Humaines. Deux séjours en colonie pour les 6 à 11 ans et 12 à 16 ans ont été organisés du 28 août au 1er septembre pour que les enfants obtiennent le diplôme du « savoir-nager », du « savoir-rouler ». 16 enfants ont été accueillis, dont 11 enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

### **Restructuration des locaux**

- Le chalet d'accueil a été changé pour une meilleure utilisation et un rendu plus professionnel (18 772 €). Intégralement en bois, isolé, il s'intègre

parfaitement au caractère environnemental et naturel de la confluence.

- Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'acheminement de l'allée centrale vers les hébergements et chalets a été refait pour un montant de 35 395 €.

- Les luminaires des toilettes publiques ont été rénovés avec un système LED à extinction automatique dans un objectif d'économie d'énergie, pour un investissement de 3 192 €.

- Concernant l'éclairage public, un changement de tous les candélabres du site à été effectué pour améliorer la consommation énergétique ainsi que la visibilité des zones de passage, pour un total de 28 436 €.

- Un aménagement paysager végétal et minéral a été créé devant le bâtiment administratif, pour un montant de 11 778 €.

- Un désamiantage toiture a été réalisé sur un sanitaire du camping avec dépose et dépollution des plaques sous toiture et pose d'une nouvelle couverture pour un coût de 53 720 €.

- La réfection d'un escalier a été faite avec la pose de marches en composite imitation bois (matériaux recyclés) pour une meilleure intégration dans le milieu naturel, montant de l'ouvrage : 34 300 €.

- Le remplacement d'une partie des luminaires énergivores dans les locaux à sommeil a été effectué pour un total de 6 000 €.

- Une réfection du terrain de sport est en cours sans qu'aucun produit phytosanitaire ne soit utilisé pour un coût total de 42 000 €.

- La pose d'une signalétique sur un parcours ornithologique (faune, flore, oiseaux, poissons, insecte) va être réalisé en fin d'année pour un montant de 19 080 €.

- Des zones de tontes ont été laissées volontairement en jachère afin de favoriser la biodiversité du site et de réduire les consommations en carburant des engins de coupe.

## Perspectives

- Réaffirmer les vocations éducatives, environnementales, touristiques et sportives de la Base de loisirs.

- Poursuivre la rénovation des équipements pour un meilleur accueil du public.

- Poursuivre les choix de rénovation des équipements en fonction de la sobriété énergétique (remplacement des éclairages par des LED notamment).

- Poursuivre le remplacement du mobilier urbain par des produits composites recyclés.

- Installer des barrières à l'entrée du site pour préserver la sécurité du public accueilli,

- Arbrer certains endroits du site afin de créer des zones d'ombrage pour palier aux températures excessives en période estivale.

- Poursuivre la promotion de la Base de loisirs dans une dynamique de développement de ses actions autour de projets de communication, avec par exemple la refonte de son site internet.

- Poursuivre l'inscription de la Base de loisirs dans une véritable dynamique sportive, référencée Centre de Préparation des Jeux Olympiques pour les disciplines olympiques : aviron olympique, para-aviron, canoë-kayak sprint et para-canoë. Cette distinction ouvre de nouvelles perspectives pour les prochaines années.

## Le sport

### Le soutien au monde associatif

#### Le sport en faveur du plus grand nombre

Le Département s'investit depuis toujours afin de permettre à tous de pratiquer des activités sportives dans des locaux adaptés et bien équipés, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Le Département accompagne également les sportifs au quotidien, avec plus de 314 dossiers de subventions pour les associations, et 58 comités départementaux ayant reçus une aide départementale dans les moments forts de leur activité, comme l'organisation et la participation à des compétitions, et leur fonctionnement avec, par exemple, l'attribution de tenues et matériels sportifs.

#### Le Loisirs des Jeunes » :

#### le sport pour les plus jeunes

Le développement de la pratique sportive est un droit pour tous les jeunes, et en particulier les plus défavorisés. Le Département a soutenu 14 associations sportives qui proposent, pendant les vacances scolaires, et notamment la saison estivale, des animations et stages sportifs de découverte pour les jeunes. Des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

#### Le soutien aux collectivités pour favoriser l'accès à la pratique sportive de tous

Le Département soutient les projets d'équipements sportifs structurants portés par les communes et les communautés de communes afin de permettre à chaque citoyen du département de pratiquer une activité sportive ; ainsi, 24 projets locaux ont été financés.

## Le Sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun

### Le fonctionnement des sections sportives, associations sportives

Le Département soutient le fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), offrant une pratique de multiples sports aux élèves de primaire et de collège.

39 projets sportifs, portés par l'ensemble des collèges du Tarn-et-Garonne en partenariat avec des associations sportives, pour les collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ont été financièrement accompagnés dans le cadre des actions partenariales.

Au total, près de 720 heures sont prises en charge pour le bon fonctionnement de sections et de projets sportifs dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

### La dotation en équipements sportifs

Dans le cadre de la politique de dotation en équipements sportifs aux collèges, le Département a commandé 25 gros équipements (agrès de gymnastique, matelas de réception, tables de tennis de table, poteaux de volley et de badminton, chariots et armoires de rangement, buts de basket-ball et de handball...) pour un montant moyen annuel de 55 000 €.

### La sécurité des équipements sportifs

Des contrôles de sécurité réglementaires ont été réalisés pour l'ensemble des infrastructures sportives couvertes et des plateaux EPS des collèges.

L'ensemble des structures artificielles d'escalade des collèges ainsi que les équipements de protection individuelle (boudriers, cordes, mousquetons...) ont été contrôlés.

Des réparations et remise aux normes des équipements dans les gymnases ont été réalisés.

### L'accès des collégiens

#### aux structures municipales

Le Département participe aux frais de fonctionnement des communes pour l'utilisation des installations sportives communales par les collégiens dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive.

### Le Savoir-Nager pour les 6<sup>ème</sup>

Près d'une centaine de classes de 6<sup>ème</sup> du secteur public ou du privé, soit plus de 2 538 élèves, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire.

### Le Sport Solidarité

Le Département met à disposition une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements spécialisés :

- Croix Rouge Française, ESAT le Pech- Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ANRAS, ESAT le Rives de la Garonne à Castelmayran,
- ARSEAA, Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEAA, Foyer occupationnel du Barradis à Lavit ,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé las Cannelés à Valence d'Agen,
- APIM, Foyer d'accueil médicalisé les 4 vents à Lavit,
- AGERIS 82, Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes en situation d'Handicap Castelsarrasin.

### Terre de Jeux 2024

Dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 », le Département mène des actions en matière de pratique sportive auprès de ses publics cibles, tels que les jeunes, les collégiens, le mouvement sportif associatif, ou encore les enfants relevant de l'aide sociale.

## Les actions réalisées en lien avec l'olympisme

### Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La base de loisirs du Tarn et de la Garonne ayant été retenue comme centre de préparation aux jeux pour l'aviron olympique, l'aviron paralympique, le canoë-kayak sprint et le para-canoë, le Département met en œuvre tous les éléments nécessaires à sa promotion auprès des délégations en quête d'un site de préparation aux Jeux.

Cela passe par des actions de communication auprès des instances nationales et internationales des disciplines concernées, par l'acquisition de matériels et équipements sportifs spécialisés

pour une plus grande attractivité du site, et possiblement par l'aménagement de locaux (salle de musculation, réhabilitation des vestiaires).

Des plaquettes de présentation de la base de loisirs avec les atouts dans les disciplines concernées en français, anglais et espagnol ont été réalisées et envoyées aux fédérations françaises et internationales.

### **Semaine Olympique**

Dans le cadre de la Semaine Olympique, le Département a proposé aux étudiants du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne l'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté », propriété de la CASDEN, installée dans les locaux du Centre Universitaire du 3 au 7 avril 2023, en complément d'animations sportives et ludiques en situation de handicap, organisées sur le Campus sur le thème de l'inclusion.

Sur ces 5 jours d'animations, plus de 300 étudiants ont participé aux activités et ont échangé avec les organisateurs sur le sport, l'Olympisme et le handicap.

### **Journée internationale Olympique**

Afin de marquer et de célébrer la date du 23 juin, instaurée comme date universelle de la Journée Internationale Olympique, le Département avait décidé, pour cette année 2023, de proposer aux agents et élus du Département la découverte d'activités sportives et ludiques en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques sur le parvis de l'Hôtel du Département, avec la participation de l'Association Sportive du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne qui assurait la promotion des ses différentes sections, de manière à promouvoir globalement la pratique sportive du plus grand nombre.

### **Journées Olympiques**

Pour la troisième année consécutive, du 3 au 7 juillet, les Journées Olympiques ont été organisées sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne à destination des collégiens, en partenariat avec le mouvement sportif départemental (comités et clubs). Des comités ou clubs ont donc été présents sur la Base de loisirs durant cette période pour assurer les animations sportives proposées aux collégiens, avec pour dénominateur commun la promotion des valeurs Olympiques et Paralympiques.

- Pour le Département c'est une offre complémentaire, gage d'une attractivité renforcée de la Base, mais aussi de promotion de la pratique sportive du plus grand nombre.

- Pour les comités et clubs, c'est une vitrine offerte permettant d'accroître leur notoriété auprès des jeunes en particulier.

## **La culture et les savoirs**

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles.

### **Le soutien aux établissements scolaires / sorties et projets culturels**

Le Département participe aux frais de transports des écoles, collèges et lycées du département pour leurs sorties à destination de lieux culturels sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le budget du soutien s'élève à 21 248 € pour 142 déplacements : 13 373 € pour 94 déplacements d'écoles, 7 765 € pour 47 déplacements de collèges et 110 € pour 1 déplacement de lycée.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention territoriale triennale État / Département autour de l'Éducation artistique et culturelle, le Conseil départemental finance les projets culturels « Patrimoine et transversalité des domaines artistiques » de 18 collèges du département, et notamment les classes à horaires aménagés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, et le dispositif « Orchestre au collège ».

### **Le soutien aux écoles de musique publiques et associatives**

Dans le cadre du SDEEA 2020-2024 (Schéma Départemental des enseignements et de l'éducation artistiques), le Département soutient financièrement chaque année les écoles de musique du territoire, accompagne la création de poste de Dumistes (musicien intervenant), encourage les interventions de ces professeurs de musique en milieu scolaire, et récompense les pratiques pédagogiques innovantes et les projets d'établissements ambitieux.

## La langue Occitane

Le Département soutient l'enseignement de la langue occitane auprès de plus de 4 368 élèves du primaire et 425 collégiens.

## Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques

Le Département a fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

Les neuf enveloppes budgétaires dédiées aux acteurs culturels du département permettent d'accompagner les communes, les intercommunalités et porteurs de projets installés en Tarn-et-Garonne dans la concrétisation de leur programmation culturelle et artistique, à destination de tous les publics.

Afin de soutenir les acteurs culturels du département et favoriser l'offre artistique en direction des publics éloignés ou empêchés, dans les lieux de proximité notamment les cafés bars et restaurants des zones rurales ou péri-urbaines, le Département a adhéré au Groupement d'intérêt public « GIP Cafés cultures ».

Ce fonds d'aide est financé par le Ministère de la Culture, des partenaires privés (GUSO, SACEM...) et les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir tous ces lieux qui salarient des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.

Par ailleurs une enveloppe budgétaire de 30 000 € a été dédiée à « l'Étonnant Été », ce dispositif est une aide à la diffusion aux communes et aux associations programmant un artiste du département pendant l'été, en milieu rural.

## Tarn-et-Garonne Régie spectacle

La cellule départementale Tarn-et-Garonne Régie Spectacle a continué de proposer ses prestations de qualité professionnelle en son et lumière ainsi que le prêt de matériel de scène, à moindre coût, aux communes et associations socioculturelles désireuses d'organiser des manifestations.

Ainsi en 2023, près de 89 manifestations auront bénéficié de cette expertise.

## Les archives départementales

L'année 2023 a été l'occasion, d'une part, de réaménager les espaces verts des Archives départementales, pour en faire un lieu agréable et accueillant, et d'autre part, de remplacer treize paires de volets vétustes au niveau supérieur de l'aile orientale du bâtiment, pour des questions de sécurité et d'esthétique.

Poursuivant leur politique de vulgarisation du patrimoine en direction d'un public aussi large que possible, les Archives départementales ont réitéré en 2023 avec succès un cycle de 3 conférences historiques « les causeries du vendredi », dans une ambiance conviviale (plus de 140 personnes en tout). Elles ont par ailleurs proposé, lors des journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre 2023, une ouverture plus étendue que les autres années (1,5 j au lieu d'une seule journée) et un ensemble d'activités très varié à la fois sur les métiers des archives et sur le thème retenu pour ces journées, l'alimentation et les arts de la table (exposition, visites, ateliers calligraphie et céramique, conférences, concert). Plus de 310 personnes ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir le site. En outre, dans le cadre des « enfants du patrimoine », en partenariat avec le CAUE, une classe de CM1/CM2 de Molières a été accueillie vendredi 15 septembre 2023 aux Archives et a pu participer à une visite virtuelle du château de Longues-Aygues à Nègrepelisse, grâce à un jeu vidéo réalisé à partir de plans, photographies et autres documents conservés et numérisés par les Archives départementales.

Enfin, dans la perspective d'une exposition sur le sport en Tarn-et-Garonne en 2025, les Archives de Tarn-et-Garonne ont profité de la fête départementale des sports de 2023 pour lancer une Grande Collecte des archives du sport en direction des clubs et des athlètes.

## La Médiathèque départementale

### Mois du film documentaire

Le « Mois du Film Documentaire » est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création.

L'édition 2023 s'ouvrira le 4 novembre prochain à l'Espace des Augustins avec le film sur le mime Marceau, Le monde du silence.

### Le Média'Tour

Cette manifestation créée par la médiathèque départementale vise à faire tourner des musiciens de la scène locale dans les bibliothèques du département. Elle s'est tenue au mois de juin et juillet 2023 dans 6 médiathèques de Tarn-et-Garonne.

### Alors Raconte

Le festival « Alors Raconte » s'est déroulé entre les mois de janvier et février 2022 pour sa 26<sup>e</sup> édition. En 26 années d'existence, plus de 400 spectacles contés gratuits ont été donnés dans l'ensemble du département.

### Le Contrat Départemental Lecture (CDL)

Dans le cadre d'un nouveau Contrat Départemental Lecture signé au printemps 2023 avec la DRAC Occitanie, la Médiathèque départementale poursuit le développement et la médiation numériques dans une soixantaine de bibliothèques partenaires. L'embauche, en contrat de projet, d'un médiateur numérique va permettre un accompagnement accru des bibliothécaires et usagers au monde numérique, pour une meilleure compréhension et une meilleure pratique.

### Le dispositif Premières Pages

L'année 2023 vient de voir se concrétiser la mise en œuvre du dispositif Premières Pages, en faveur du développement de la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans. Afin de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, la Médiathèque, en partenariat avec la direction de la protection maternelle infantile, propose des actions de formation à destination des bibliothécaires et des professionnels de la petite enfance, une journée d'étude sur le livre et la petite enfance, des animations culturelles. Par ailleurs, le Conseil départemental a décidé d'offrir

pour chaque naissance un chèque-lire aux familles concernées.

### Alors Raconte

Le festival « Alors Raconte » est une association soutenue par le Département. Ce festival s'est déroulé entre les mois de janvier et février 2023 pour sa 27<sup>e</sup> édition. En 27 années d'existence, plus de 400 spectacles contés gratuits ont été donnés dans l'ensemble du département.

## Développer des synergies au service de la culture pour chacun

### Partir en livre

La médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire. La médiathèque départementale s'est associée à l'Abbaye de Belleperche afin de proposer des ateliers créatifs aux enfants au mois de juillet.

### Projections Espace des Augustins

La médiathèque départementale collabore avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre.

### Espace des Augustins

La politique de programmation de spectacles est volontairement tournée vers le public scolaire et le public famille accompagnée d'une gratuité et/ou de tarifs bas afin de favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre sur notre territoire. L'Espace des Augustins fait partie du dispositif pass culture à destination des jeunes.

### Mise à disposition de places pour les jeunes de l'ASE

En lien avec le pôle de la Solidarité et les acteurs culturels du territoire, les Affaires culturelles du Département ont organisé la mise à disposition de 145 places de spectacles pour les jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance.

# Un tourisme durable et responsable

## Schéma Départemental du tourisme Durable

Sous l'impulsion des élus départementaux en charge du tourisme, le département de Tarn-et-Garonne en lien étroit avec son agence de développement touristique « Tarn-et-Garonne Tourisme », a lancé en juillet 2022 les travaux d'élaboration d'un Schéma Départemental du Tourisme Durable avec pour ambition de faire émerger une destination touristique en lien avec les orientations du nouveau schéma touristique régional.

L'ensemble des parties prenantes a été associé à ces réflexions (élus locaux, filières du tourisme, hébergeurs, restaurateurs, producteurs, services du département, chambres consulaires, habitants...) incarnant la volonté de co-construire cette stratégie touristique avec l'ensemble des acteurs de la filière. Il a pour ambition de valoriser les caractéristiques identitaires de notre destination que sont ; la qualité de vie, la convivialité, le patrimoine culturel et les paysages naturels avec « l'eau » comme fil conducteur, sans oublier les activités de pleine nature. Il encouragera les touristes à découvrir les produits du terroir et la gastronomie locale. Il permettra de créer des expériences uniques pour une clientèle familiale, en couple, de seniors actifs... en quête de bien-être, de nature et d'authenticité. Cette démarche collaborative a permis de mettre en lumière les enjeux majeurs qui se traduisent par 4 axes stratégiques :

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département
2. Qualifier l'offre touristique départementale.
3. Faire du Tarn-et-Garonne une destination accessible pour tous.
4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis et faciliter la dynamique de projets.

Le schéma départemental du tourisme durable fixe la feuille de route et les actions à mettre en œuvre sur la période 2023-2028. Ce projet ambitieux repose sur un engagement collectif de tous les acteurs du tourisme afin de porter des actions partagées pour un tourisme de demain durable, responsable et en cohérence avec les valeurs de notre département à destination des touristes et des tarn-et-garonnais.

Lien vers le schéma : <https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/espace-pro/schema-departemental-2023-2028/>

Dans ce cadre, le département a initié dorénavant et déjà

le déploiement et aménagement :

- d'un réseau de pistes cyclables,
- de chemins de randonnées (GR65, GR36).

## Tarn et Garonne Tourisme organise en 2023 :

### - **les Rencontres du Tourisme**

Pour leur 4<sup>ème</sup> édition, les rencontres du Tourisme invitent à réfléchir et à aborder des sujets tels que l'éco-responsabilité, la durabilité, la mobilité, l'économie solidaire, la qualité de la data...

Mardi 7 novembre 2023, Tarn et Garonne Tourisme convie au Domaine Saint Nicolas de Montech pour des conférences, des ateliers, des temps d'échanges entre socio-professionnels du Tourisme, élus, intervenants.

Au programme :

- des conférences sur les enjeux du tourisme données par l'agence Ethicalia, la société Basalticet co-animées avec des professionnels du tourisme Tarn et Garonnais,
- 2 ateliers animées par les équipes de Tarn et Garonne Tourisme et des professionnels du Tarn et Garonne sur les sujets suivants : les réseaux sociaux, la mobilité.

### - **Une conférence le 23 novembre 2023,**

Le tourisme responsable, durable, écologique est une nouvelle attente des touristes. Mais comment y répondre ? Par où commencer ? Quelles actions mettre en place, quels investissements ? Comment valoriser cette démarche et en faire un levier positif pour mon activité ?

Pour apporter des réponses et des idées d'actions concrètes, Tarn et Garonne Tourisme propose en partenariat avec la CCI dans le cadre du programme High Hospitality une conférence animée par le cabinet Betterfly sur le thème : Le développement durable, par quoi je commence ?

Elle présentera des idées d'actions rapides à mettre en place pour aborder la transition en douceur.

## La solidarité territoriale

### Combattre les inégalités territoriales

Le Département combat les inégalités territoriales en mobilisant des moyens financiers autour des projets d'investissements portés par les collectivités locales, communes et communautés de communes et ce dans plusieurs domaines : équipements publics, culturels, sportifs, associatifs, aménagement de village, restauration de patrimoines, voirie, ouvrages d'art.

### Accompagner les collectivités locales

Le Département accompagne les collectivités locales dans le montage et le suivi de leurs projets d'investissement à travers une ingénierie gratuite déployée par sa régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités. **Depuis juin 2023, 2 jours de conseils supplémentaires** sont proposées pour traiter les sujets de transition écologique.

### Maintenir l'accessibilité aux services publics

Le Département s'engage dans le maintien des services aux publics en pilotant, aux côtés de la préfecture, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics 2018/2023.

Il agit notamment en faveur de l'accès aux soins en luttant contre la baisse de la démographie médicale et en renforçant l'attractivité médicale des territoires. Il soutient aussi le déploiement et la qualification des maisons France Services qui assurent, en milieu rural, la mission d'accompagner tous les publics dans leurs démarches administratives. Il participe aussi au financement de l'aménagement numérique et favorise ainsi l'accès de tous les citoyens à une bonne couverture mobile et numérique.

## La direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines mène plusieurs actions notamment dans le cadre de la formation de ses agents, le développement du travail à distance ou les économies de matériel, qui répondent directement aux enjeux du développement durable.

### Les économies de fournitures

La poursuite de la dématérialisation des documents et états paramétrables, la consultation numérique ainsi que les éditions réduites au strict minimum permettent d'économiser au sein de la Direction des ressources humaines plus d'une douzaine de ramettes de papier A4, soit plus de 6 000 feuilles, réduisant aussi à terme leur coût de stockage.

### La formation des agents

Dans le cadre des formations organisées en dehors des sites du Conseil départemental, la Direction des ressources humaines favorise le covoiturage via une majoration du remboursement des frais kilométriques par rapport à un déplacement individuel. Elle encourage également l'accroissement du volume des formations à distance.

La Direction des ressources humaines a mis en place un cycle de formation « Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités » (DPA-PC) qui s'inscrit dans le plan pauvreté suivi par le Pôle des Solidarités Humaines.

Cette action s'intègre dans un volet de « l'épanouissement de tous les êtres humains », composante du développement durable, dans la mesure où elle s'adresse aux travailleurs sociaux (pour eux-mêmes) et pour une meilleure prise en charge des usagers.

### Le forfait mobilités durables

Pour favoriser les mobilités alternatives, le forfait mobilité pour les agents adopté en 2021 a été étendu pour intégrer les engins personnels motorisés tels que les trottinettes.

# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.



## L'eau potable

Plus de 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour mettre aux normes des usines et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Depuis une dizaine d'années un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

### Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :

- accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- définition de stratégies en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion, la réhabilitation de réseaux,
- soutien financier aux procédures de protection des captages d'eau potable.

### Chiffres clés

8 000 km de réseaux

23 % de pertes sur les réseaux

40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

### Perspectives

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée. Le Département garantit des plafonds d'aide élevés pour atteindre cet objectif.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau disponible, le Département a présenté aux opérateurs de l'eau, en 2023, les conclusions d'une étude ECORSE, réalisée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sur l'état des lieux des ressources disponibles en eaux souterraines. L'objectif est d'identifier les

possibilités éventuelles d'exploiter de nouvelles ressources d'eau souterraine en Tarn et Garonne dans les années qui viennent.

## L'assainissement

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées qui, avant de retourner dans le milieu naturel, sont traitées soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

### Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 45 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance aux Traitements des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

### Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidanges issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

### Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique et son expertise aux collectivités pour les aider dans le cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations

d'épuration,

- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise ainsi chaque année près de 260 visites sur l'ensemble des stations d'épuration.

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'accroissement ou d'amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration.

## Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration.

- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir.

- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements pour les collectivités équipées.

- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration.

- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur.

- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques et sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux).

Dans un contexte d'évolution de la réglementation nationale pouvant restreindre l'épandage des fertilisants d'origine organique, le Département poursuit l'étude prospective sur le devenir des boues de stations d'épuration et des matières de vidange initiée en 2022. L'objectif est de proposer un schéma de gestion des déchets issus de l'assainissement qui soit cohérent et bien adapté à l'échelle de chaque secteur du territoire départemental.

## Perspectives

Poursuivre les subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif, ainsi que l'accompagnement technique.

## Les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil départemental participe pleinement à l'essor des activités de pleine nature en assurant la préservation du patrimoine naturel tarn-et-garonnais et en facilitant sa découverte.

## Sites d'intérêt départemental

Le Conseil départemental est engagé sur 7 sites d'intérêt départemental à savoir :

- sur le corridor garonnais : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech, et le site dit « Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en rive droite du plan d'eau,

- sur 2 espaces lacustres : le lac du Tordre à Léojac/Génébrières et le lac du Gouyre à Vaissac/Puygaillard-de-Quercy,

- sur un site caussenard : « la Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val.

Chacun de ces ENS bénéficie d'un plan de gestion, document de référence qui, sur la base d'un diagnostic écologique, permet de mettre en œuvre des actions adaptées sur une période donnée (quinquennale voire décennale). Les actions prévues dans ces plans de gestion sont de plusieurs natures : maintien ou création de mosaïques de milieux (plantations de haies champêtres, de boisements, gestion de milieux ouverts par de la fauche ou de l'éco-pâturage), installation d'une signalétique pédagogique, installation de petits aménagements pour faciliter l'accueil du public, organisation d'animations pour le grand public ou les scolaires...

Parmi les actions significatives réalisées en 2023, sont à noter :



- la pose d'un platelage sur le bras-mort restauré du site de l'Espinassié. La pose de ce platelage est venue clôturer l'opération de réouverture du bras et a fait l'objet d'une vidéo retraçant les étapes de ce vaste chantier,

- la poursuite de l'ouverture d'un sentier en rive droite du lac du Gouyre (1,5 km environ) avec l'installation d'une passerelle entre plan d'eau principal et plan d'eau secondaire,

- les premiers travaux (toiture) et l'élaboration de plans pour réaménager la maison du Tordre en maison « de la nature »,

- les premières phases de concertation avec les partenaires techniques et les acteurs locaux dans le cadre du 1<sup>er</sup> plan de gestion du site « la Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val,
- la réflexion pour poser une signalétique informative et pédagogique sur tous les ENS d'intérêt départemental.

Le site Internet dédié aux ENS est toujours en ligne et mis à jour au gré de l'avancement des projets.

## Sites d'intérêt local

Le Conseil départemental a apporté une aide financière :

- à la rédaction d'un plan de gestion sur deux sites labellisés ENS et gérés par des maîtres d'ouvrage locaux, à savoir le vallon de Gasques et l'île de Nègrepelisse ; La Communauté de Communes des 2 Rives a également sollicité le Département pour un accompagnement financier sur la mise en œuvre des actions du plan de gestion du vallon de Gasques,
- à l'installation d'un sentier d'interprétation au cirque de Labarthe à Caylus, sentier aujourd'hui finalisé.

## Perspectives

ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale :

- Mise en œuvre du plan de gestion du site « la Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val : poursuite d'un éco-pâturage, travail de concertation avec les acteurs locaux pour concilier les différentes pratiques sur les lieux (chasse, randonnée, spéléologie,...), création d'une boucle pédestre,...
- Installation d'un sentier d'interprétation sur l'île de Labreille : il s'agit de créer un itinéraire jalonné d'une signalétique pédagogique et ludique pour tous les visiteurs.
- Poursuite et finalisation de sentiers autour des 2 lacs du Gouyre et du Tordre.
- Poursuite des travaux à la maison du Tordre.
- Mise en place d'un éco-pâturage sur le site de l'Espinassié et le lac du Tordre.
- Rédaction d'un 3<sup>ème</sup> plan de gestion du site de l'Espinassié.

ENS sous maîtrise d'ouvrage locale :

- Poursuite de la mise en œuvre des plans de gestion : vallon de Gasques et île de Nègrepelisse.
- Poursuite de la valorisation du cirque de Labarthe à Caylus et des 2 zones humides gérées par le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) à Beaumont-de-Lomagne et Larrazet.

En matière de valorisation des ENS, le Conseil départemental prévoit de consolider les animations assurées par les partenaires associatifs (CPIE Quercy-Garonne, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, CAUE de Tarn et Garonne...).

À noter en outre le partenariat très actif du Conseil départemental avec la Fédération des chasseurs du Tarn-et-Garonne et ce, sur 2 projets distincts :

- la mise en transparence écologique de 2 ponts sous l'autoroute A 20 à Montalzat ; projet terminé en 2023 et subventionné par le Département,
- la sécurité à la chasse et la valorisation de la venaison : dossier faisant l'objet également d'un accompagnement financier par le Département.

## Le soutien des étiages et la gestion des barrages

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou consécutifs à un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été.

Afin de résorber le déficit en eau à l'étiage, le Département finance les déstockages à partir de retenues hydroélectriques, situées dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn. Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- retenue du Gouyre, d'une capacité de 3,2 millions de m<sup>3</sup>,
- retenue du Tordre, d'une capacité de 3,4 millions de m<sup>3</sup>,
- retenue du Théronnel, d'une capacité de 0,8 million de m<sup>3</sup>,
- plan d'eau des Falquettes, d'une capacité de 0,8 million de m<sup>3</sup>,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m<sup>3</sup>, en gestion interdépartementale.

Chaque année, 125 millions de m<sup>3</sup> sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures.

Afin de mieux mobiliser l'eau provenant des retenues hydroélectriques, le Conseil départemental a signé un protocole de coopération pour la gestion coordonnée de ces ressources entre les bassins de

la Garonne, de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot. Il participe aussi à une réflexion pour mobiliser des volumes supplémentaires pour la Garonne, à partir de retenues hydroélectriques.

De plus, il poursuit son accompagnement sur l'étude menée sur le bassin du Lemboulas visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes. Il s'est associé aux Départements du Tarn et du Lot pour créer en 2022 une association interdépartementale pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Tarn Aveyron. Il s'agira de définir des stratégies visant à préserver au mieux tous les usages et d'optimiser les lâchures. En 2023, il participe à la recapitalisation de la CACG, laquelle poursuit divers objets dont notamment le développement des énergies renouvelables, le développement d'outils de gestion et d'ingénierie pour un pilotage optimisé de la ressource en eau.

## Perspectives

Sur le barrage de Saint-Géraud, dans le cadre de l'opération de rehausse de l'ouvrage, le dossier d'autorisation environnementale a été déposé auprès des services de l'État en mai 2022. Différents échanges, courant 2023, ont permis d'apporter des modifications mineures au dossier permettant ainsi le début de son instruction pendant le dernier trimestre 2023. La clôture de la phase d'administrative de cette opération est attendue pour la fin du 1er semestre 2024 après enquête publique. Le démarrage des premiers travaux est projeté pour le dernier trimestre 2024.

Sur les barrages départementaux, la télégestion mise en œuvre sur les ouvrages depuis fin 2021 a permis d'assurer un suivi au plus juste des différents indicateurs techniques pendant l'étiage 2023. Grâce au pilotage à distance et à la connaissance en temps réel du comportement des retenues, le Conseil départemental a pu anticiper les problématiques quantitatives liées au soutien d'étiage sur les bassins versants réalimentés.

L'année 2024 sera mise à profit pour effectuer différents travaux de mise aux normes réglementaires. De nouveaux indicateurs techniques seront aussi mis en œuvre.

## L'inventaire départemental des zones humides

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 2 926 zones humides pour une superficie concernée de 3 642 ha. La superficie moyenne d'une zone humide en Tarn-et-Garonne est de 1,24 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

## Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- évolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

## La préservation des rivières

Le Conseil départemental accompagne techniquement et financièrement les structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs études et travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des rivières, dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

À ce titre, la politique d'aide dite « de gestion de l'espace rivière » a été quelque peu modifiée en 2023 pour répondre au mieux aux préoccupations du terrain. Ainsi, ont été intégrés aux opérations éligibles les travaux de restauration hydromorphologique largement encouragés aujourd'hui dans la mise en œuvre des plans pluriannuels de gestion (PPG).

Le SATESE apporte conseil et appui technique à l'ensemble des collectivités compétentes du territoire, et plus particulièrement à leurs techniciens rivières, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau, en mettant à leur disposition des outils facilitant les diagnostics de rivière, et en participant à la structuration de la compétence GEMAPI sur le département.

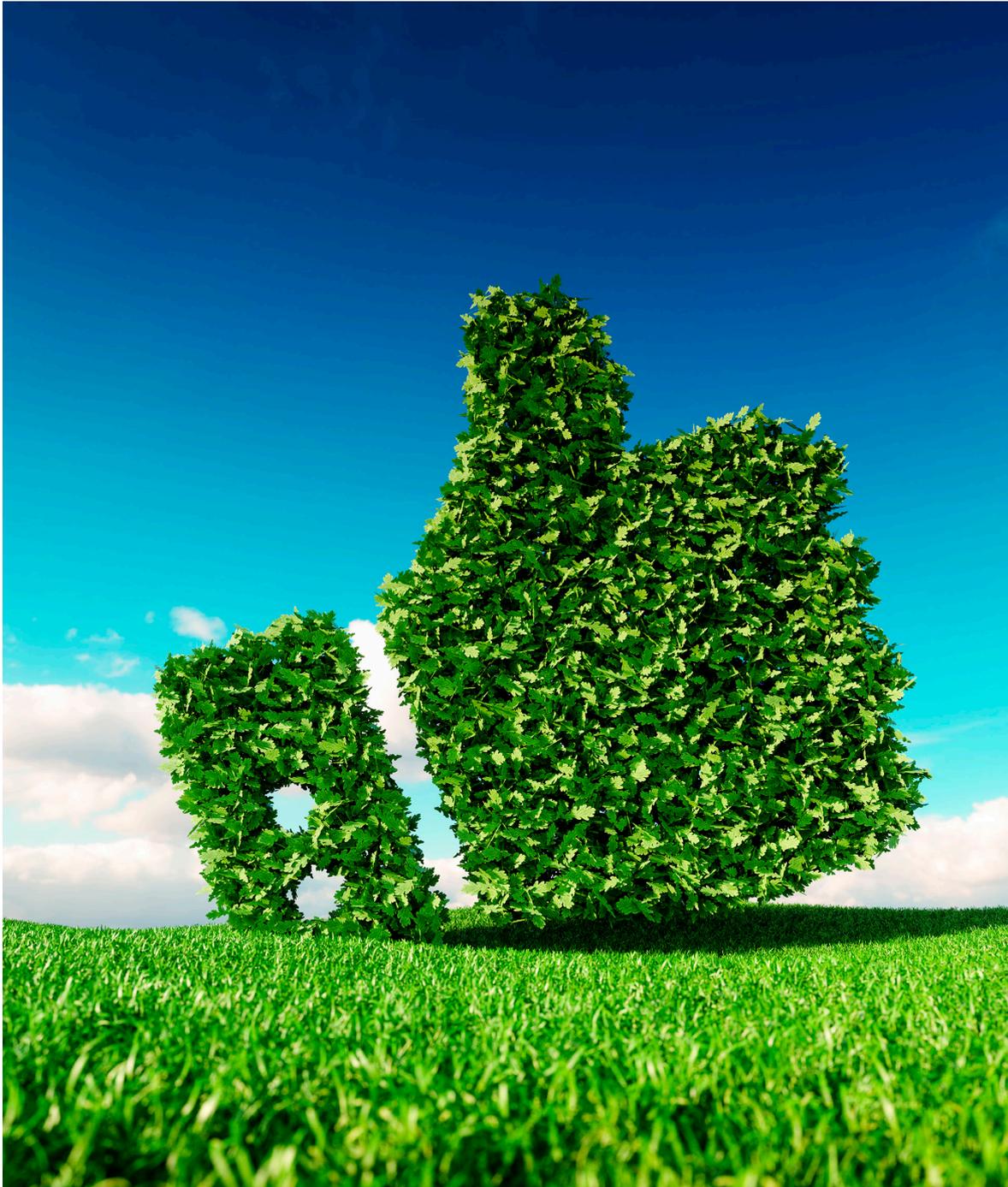
La Direction de l'Agriculture et de l'Environnement est en charge de la gestion des subventions pour les études et travaux réalisés par ces collectivités.

Suivant ce même objectif et en complément des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département a également développé des réseaux de mesures et de suivis :

- suivi de la qualité de l'eau des rivières (réseau qui répond à des enjeux plus locaux),
- un réseau de mesures des débits,
- un réseau de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

# FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.



## Une agriculture durable

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

### Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable.

Il s'agit, pour le Département, de favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturelles innovantes et plus respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, la collectivité a consacré une enveloppe de 455 000 € pour soutenir les organismes qui les mettent en œuvre.

Ainsi, il reste en 2023 un partenaire financier incontournable de :

- la Chambre d'Agriculture, qui propose notamment des formations et un appui technique aux agriculteurs via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur, ainsi qu'un accompagnement pour la certification haute valeur environnementale (HVE),
- la Fédération départementale des CUMA, qui permet l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturelles à coût mutualisé ainsi qu'un accompagnement technique au titre duquel l'aide du Département s'est vue bonifiée,
- l'ADEAR, qui poursuit un programme pluriannuel engagé en 2020 pour 3 ans afin de développer les démarches individuelles et collectives de préservation de la biodiversité en milieu rural,
- l'AOP Chasselas de Moissac, dans le cadre d'une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale et de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- le Cefel, dans le cadre de ses programmes d'innovation technique en faveur de pratiques plus vertueuses,
- l'association Campagnes vivantes 82, qui promeut

la plantation et la régénération naturelle assistée de haies champêtres,

- l'ALMA, qui aide les éleveurs et les apiculteurs à lutter efficacement contre les maladies et les parasites qui ont des conséquences sur l'état sanitaire des cheptels, tout en promouvant au maximum la prophylaxie pour une utilisation raisonnée des traitements curatifs.

En aidant ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble du monde agricole pour l'accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

### Aider au maintien des producteurs et des productions locales

Le Conseil départemental a maintenu ses interventions visant à aider au développement et au maintien des exploitations sur le territoire, en complémentarité avec ses objectifs en matière de développement de l'approvisionnement local et en produits de qualité de la restauration collective. Il propose ainsi des aides aux investissements directement liés à la vente directe en circuit court des productions, ainsi que des aides à l'acquisition de petit matériel pour les nouveaux installés en agriculture.

Afin d'aider les producteurs durement touchés par les intempéries du printemps, en particulier la tempête du 20 juin, le Conseil départemental a mis en œuvre un fonds de soutien, en cofinancement de l'État et de la Région. Ainsi, sur un total de 2 million d'euros, la participation du Département s'élève à 500 000 €.

## Public labo : un laboratoire performant

Public labo Tarn-et-Garonne est un maillon essentiel de la politique sanitaire territoriale.

Il complète l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans les domaines de :

- la santé animale (santé publique vétérinaire),
- la sécurité alimentaire,
- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech,
- la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement.

## Un outil reconnu et performant

Le laboratoire est accrédité par le COFRAC essais n°1-6850, dans tous les domaines de la sécurité sanitaire (santé animale, hygiène alimentaire et environnement).

Véritable outil technique impliqué dans les situations de crise sanitaire, il est régulièrement sollicité par des organismes départementaux (DDCSPP, Préfecture, DDT, chambre d'agriculture, ALMA, CLI de Golfech...) et par des organismes d'état (ministères, IRSN, ASN...), sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

## Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).

Le laboratoire met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole par :

- la qualification des cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- la réalisation des diagnostics vétérinaires,
- la réalisation des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

## Hygiène et équilibre alimentaire

Le laboratoire contribue à la protection des consommateurs sur les territoires de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne en :

- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
- recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes.

Enfin, le laboratoire aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

## Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le laboratoire contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :

- les analyses des eaux de rivières du département,
- les analyses des effluents de station d'épuration en lien avec le SATESE,
- le contrôle ou la validation de l'autosurveillance des rejets aqueux des industriels,
- des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine afin de vérifier la salubrité de l'eau de distribution publique, mais aussi d'eau chaude sanitaire et de tours aéroréfrigérantes afin d'évaluer le risque légionelles,
- une surveillance de la qualité des eaux (radioactivité) dans l'environnement autour de la centrale de Golfech et dans les eaux potables du département.

## Environnement et qualité de l'air

Le laboratoire réalise une surveillance permanente de la radioactivité de l'air à Montauban, Valence-d'Agen et Agen. D'autre part, il a développé la compétence de pose de capteurs de surveillance de l'air dans les salles de classe des collèges et dans les crèches.

## Laboratoire et éco-gestes

Le laboratoire s'est engagé dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets (papiers, chimiques, biologiques, radiobiologiques, piles...) qui sont remis à des filières de traitements adaptées. Ainsi, le laboratoire mène des actions simples :

- limitation des impressions (recto-verso, réutilisation de brouillons) et usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets et des capsules de café au profit des tasses et cafetière à filtres,
- limitation de la consommation de carburant (formations sur site, réunions par visio-conférence, covoiturage, optimisation des tournées de prélèvements, formation à la conduite économe),
- limitation de la consommation électrique (extinction des appareils électriques non essentiels, entretien régulier des réfrigérateurs et congélateurs).

## Une mobilité plus sobre en carbone

### Des véhicules plus économes pour les agents

Conformément aux articles R2172-35 à 38 du code de la commande publique, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie. Il gère quotidiennement une flotte de 350 véhicules.

Le Département poursuit le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules plus économes en carburant, adaptés aux modes de déplacement et aux contraintes des agents.

Il a mis en place l'utilisation du logiciel GESCAR, qui permet un suivi fin de la vie des véhicules.

Le Département dispose ainsi depuis 2019 d'une flotte de 9 véhicules électriques.

### Développement des itinéraires cyclables

Le Département de Tarn-et-Garonne dispose de 94 kilomètres de Vélos voies vertes :

- la V80 – Canal des deux mers (67,8 kms entre Pompignan et Lamagistère). 89 000 passages recensés en 2022 entre Castelsarrasin et Moissac,
- la Vélo Voie Verte du Canal de Montech (11,6 kms entre Montech et Port-Canal à Montauban). 60 000 passages recensés en 2022 au niveau de Montauban,
- la Vélo Voie Verte de la Vallée du Tarn (14 kms entre Bressols et Nohic). 25 000 passages recensés en 2022 au niveau de Bressols.

Afin de compléter ce réseau de voies affectées aux circulation douces réalisées et valorisées par le Département, deux véloroutes ont été aménagées :

- la véloroute « Vallée et Gorges de l'Aveyron », entre Montauban et Laguépie, se développe sur 80 kms de voies secondaires balisées,
- la V87 « La Vagabonde », entre Montech et la limite du Département du Lot, sur 51,5 kms : le jalonnement de l'ensemble de l'itinéraire a été réalisé en 2023,

Le Département participe activement au comité d'itinéraire regroupant 5 Départements (Allier, Creuse, Corrèze, Lot et Tarn-et-Garonne).

Enfin, le Département étudie l'aménagement d'une nouvelle Vélo Voie Verte entre Montauban et Montricoux.

## Bien manger en Tarn-et-Garonne

Cette démarche comprend des mesures qui tendent à valoriser les productions agricoles locales et à favoriser l'approvisionnement en circuits courts et la consommation de denrées alimentaires de qualité. Il s'agit de maintenir les exploitations agricoles, de développer des filières, mais aussi de limiter l'impact environnemental lié à leur consommation (saisonnalité des produits) et aux transports. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

### Un plan d'action ciblé

La direction des collèges, la direction de l'agriculture et de l'environnement, le service de la commande publique, le GIP Public labos, Tarn-et-Garonne Tourisme, le pôle des solidarités humaines et la direction de la communication travaillent ensemble à la réalisation de différentes actions.

Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Près de 1 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires de Tarn-et-Garonne.

Une convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne a été signée par l'ensemble des collèges qui s'engagent ainsi sur des achats de produits locaux et de qualité.

### Pour 2023, les actions notables sont les suivantes :

- déploiement du logiciel Easyliis dans les collèges, opérationnel pour la rentrée 2022, puis à la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne ainsi qu'au restaurant du Centre universitaire pour la rentrée 2023,
- participation à une action test avec la chambre d'agriculture pour la création d'une plateforme approvisionnement, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial porté par la Chambre d'agriculture,
- réflexion auprès des associations caritatives du Tarn-et-Garonne pour la création d'une légumerie, promotion via l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme » des produits locaux par une mise en valeur des producteurs, des spécialités et des restaurateurs,
- en janvier 2023, mise en service de la demi-pension du collège de Caussade avec une cuisine

et un réfectoire entièrement rénovés,  
 - dans la majorité des collèges, mise en place d'une nouvelle organisation de la gestion des déchets avec un compostage de biodéchets permettant d'abaisser les quantités à traiter.

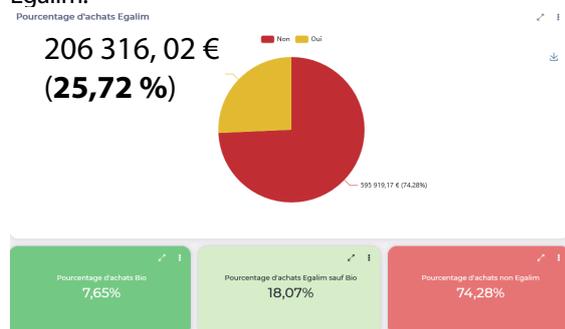
### Transparence des achats :

Le Département déclare l'achat alimentaire pour chaque collège sur le site du Ministère « Ma cantine » et permet à chaque famille de connaître le détail de la qualité des produits servis.

**Détail de l'évolution des achats pour les 15 collèges**  
Obligation de la loi Egalim depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 50 % des achats sous signe de qualité (label) dont 20 % de produits biologiques

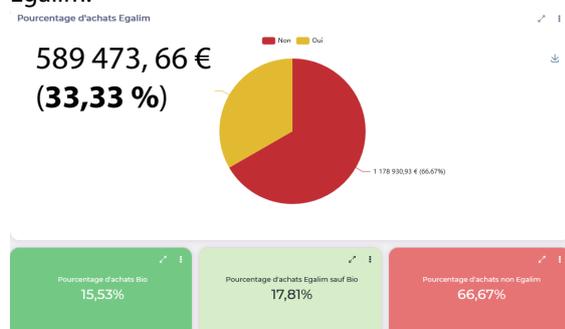
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le département pilote l'achat alimentaire pour atteindre les objectifs de la loi. Ainsi l'analyse des premiers résultats nous démontrent une évolution positive et la nécessité de poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs réglementaires.

- 1<sup>er</sup> sept 2022 au 31 dec 2022 : 25 % de produits sous label dont 7 % de bio pour 15 établissements. Aucun établissement répond aux critères de la loi Egalim.



achat 2022 extraits du logiciel Easilys

- 1<sup>er</sup> janv 2023 au 26 oct 2023 : 33 % de produits sous label dont 16 % de bio pour 15 établissements. 2 établissements répondent aux critères de la loi Egalim.



achat 2023 extraits du logiciel Easilys

### Évolution

Depuis la rentrée scolaire 2023, une amélioration des achats en faveur de la loi Egalim est notée et permet d'atteindre 35 % de produits sous label en 2 mois.

## La dématérialisation des procédures

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

### La dématérialisation des procédures du Secrétariat Général de l'Assemblée

Dans le cadre de la démarche renforcée de développement durable, le Département a souhaité, dès le courant de l'année 2022, mener une réflexion pour la mise en place de nouvelles procédures, se doter de nouveaux outils afin de répondre aux exigences d'une collectivité éco-responsable, et renforcer, également le processus de dématérialisation de la collectivité, amorcé il y a déjà quelques années.

Ainsi, la collectivité a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de rédaction des actes permettant la mise à disposition aux conseillers départementaux d'un espace de travail dématérialisé via l'application Nomad pour la transmission et la communication des informations nécessaires à l'exercice du mandat via un système sécurisé, mais aussi le déploiement du vote électronique lors des réunions des organes délibérants.

Jusqu'au mois de février 2023, les rapports de chaque séance, étaient édités au format papier. Depuis cette date, les rapports sont exclusivement communiqués aux élus de façon dématérialisée depuis une tablette numérique.

À titre d'exemple, pour l'année 2022, ce sont au total 405 ramettes de papier qui ont été éditées, uniquement pour les besoins des dossiers de séance. L'Assemblée départementale, consciente des enjeux et de la nécessité à agir, a approuvé ce projet global et structurant pour la collectivité, à destination des élus, mais également de l'administration départementale.

Sur ce point précis, la dématérialisation des rapports du conseil départemental et de la commission permanente permettra d'économiser 1 tonne de papier par an et évitera d'émettre 350 kg de CO2 par an soit 1630 km en voiture évités.

Cependant le passage au numérique n'est pas synonyme de suppression d'émission de gaz à effet de serre, c'est pourquoi notre collectivité s'engage à veiller au bon usage de ses équipements numériques en effectuant une maintenance des tablettes des élus une fois par an pour supprimer tous stockages inutiles.

Concrètement, la mise en œuvre de l'espace de travail numérique se traduit par :

- la notification dématérialisée avec un accusé de réception des ordres du jour, des convocations électroniques et des rapports des séances de l'Assemblée départementale et de la commission permanente ;
- la consultation des rapports relatifs aux différentes séances avec une fonction possible leur permettant d'annoter les rapports et d'échanger au sein de leur groupe politique respectif ;
- la consultation des procès-verbaux des débats et des recueils des actes administratifs ;
- de nouvelles procédures à l'attention de l'administration.

Enfin, la configuration nouvelle de la salle du Conseil, équipée désormais d'écrans LED basse consommation a permis de se doter d'outils novateurs et performants, rendant techniquement possible le vote électronique en séance et traduisant ainsi la modernisation de la collectivité.

## **La dématérialisation des procédures de marchés publics**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la passation des marchés publics est intégralement dématérialisée. La dématérialisation des marchés publics est aujourd'hui bien intégrée par les entreprises et les services.

Ainsi, 15 septembre 2022 au 27 septembre 2023, ce sont :

- 95 consultations qui ont été publiées sur le profil acheteur,
  - 359 dossiers de consultation retirés par les entreprises,
  - 367 offres électroniques reçues par la collectivité.
- De nombreux avantages sont liés à la dématérialisation : réduction des impressions, diminution des déplacements des entreprises, disparition des coûts d'affranchissement,

réduction du temps de traitement, sécurisation des procédures, libération des espaces d'archivage.

La dématérialisation est désormais étendue à toutes les étapes des procédures y compris dans l'exécution des marchés et pour la création des marchés dans le logiciel financier.

## **Perspectives**

- mise en place d'un système d'archivage électronique afin de garantir et sécuriser la conservation des documents dématérialisés.

- mise en place du logiciel Nextcloud, permettant l'échange des nombreux documents de procédure de marchés publics entre les différents services de la collectivité. Cet outil va notamment permettre de réduire la redondance du stockage de documents sur les serveurs de la collectivité et améliorer la sécurité de l'accès à ces documents.

## **La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité**

Depuis le mois d'avril 2019, le Département s'est engagé dans la dématérialisation des actes au contrôle de légalité.

Ainsi du 15 septembre 2022 au 27 septembre 2023, 145 actes ont été transmis au contrôle de légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, supprimant ainsi les copies nécessaires à l'exercice de ce contrôle et les déplacements à la Préfecture.

## **La dématérialisation de la chaîne comptable**

La dématérialisation de la chaîne comptable a débuté en 2017 par la réception de factures électroniques via le portail « CHORUS PRO ».

Également facteur de réduction des impressions, la dématérialisation de l'ensemble des factures est complète au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à laquelle toutes les entreprises sont soumises à son utilisation.

La dématérialisation concernera progressivement les autres pièces justificatives.

## Une politique d'achats responsables

### Critères environnementaux dans la politique d'achat

La commande publique est un levier important pour effectuer des achats responsables, quels que soient les secteurs et la réglementation est de plus en plus incitative en la matière, notamment la loi « Climat et résilience » laquelle imposera à l'horizon 2026, l'intégration d'un critère environnemental dans les marchés, et l'obligation de prise en compte de considérations sociales pour les marchés d'un montant supérieur aux seuils de procédure formalisée.

Certains marchés du Département intègrent déjà ces obligations et l'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de marché concerné afin de préparer les échéances précitées. L'insertion de clauses sociales dans certains marchés est également envisagée en lien avec la création du poste de facilitateur suite à l'appel à projet de l'ADEME, pour lequel le Département a été retenu.

Ainsi, du 15 septembre 2022 au 27 septembre 2023 : **91 marchés notifiés** comportaient une considération environnementale sur 212 marchés notifiés pour le compte du Département, **soit 43 %**.

3 types de mécanismes sont régulièrement mis en œuvre dans les marchés du Département :

- l'intégration de clauses d'exécution environnementale directement dans les cahiers des charges (les titulaires sont ainsi obligés de respecter ces prescriptions environnementales lors de l'exécution de leur marché),

- l'intégration de sous-critères d'analyse de la valeur technique, relatif à la qualité environnementale de l'offre ; dans ce cas une offre apportant une meilleure garantie environnementale obtiendra une meilleure note technique (c'est notamment le cas des marchés de voirie, lesquels comportent systématiquement un sous critère de la valeur technique relatif aux mesures prises par les entreprises en faveur du développement durable),

- l'insertion d'un critère relatif à la performance de l'offre en matière de protection de l'environnement (critère de performance environnementale de 15 % pour le marché fourniture et maintenance du parc imprimantes, 10 % pour le marché de travaux de rénovation et

de mise en conformité des revêtements muraux, 30 % relatif au coût global du transport dans le marché relatif au traitement des déchets).

### Parc de véhicules et vélos

Afin d'encourager les mobilités douces, le département met à la disposition de ses agents 4 vélos à assistance électrique pour effectuer leur trajet sur de courtes distances.

Les véhicules mis à la réforme ne sont pas envoyés à la casse mais sont systématiquement revendus, soit pour les pièces détachées, soit à des petites collectivités dans lesquelles ils entament une seconde carrière.

### Achats de papier

Depuis le nouveau marché de fournitures de bureau, 100 % du papier utilisé par la collectivité est issu du recyclage.

### Mobiliers

Les mobiliers, qu'ils soient en bon état ou non, sont récupérés par la société Valdélia, qui est un éco-organisme chargé de les insérer dans les filières de recyclage.

La relance des marchés de mobiliers interviendra en 2024 et permettra d'intégrer les obligations prévues par la loi AGEC en termes de mobiliers issus du ré-emploi ou de la réutilisation.

### Nettoyage des locaux

Des nettoyeurs vapeur haute pression ont été mis en service pour le nettoyage des locaux. Ils permettent une désinfection des surfaces, sans produits chimiques ; c'est pourquoi ils sont efficaces sur les virus et bactéries sans être nocifs pour les agents ou l'environnement.

### Les fournitures

Le Département intègre, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, des fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie, fournitures de bureau...).

Il demande aux candidats, lorsque cela est possible, l'obtention de produits écolabellisés et/ou écologiques, recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages sont également ajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.

Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de

« réserver » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle. En 2023, le marché d'achat de fournitures de bureau comportait un lot relatif à l'acquisition de chemises à sangles réservé aux entreprises adaptées. Il a été attribué à l'entreprise adaptée Atelier du Vert Bocage.

En application des dispositions de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire dite « loi AGEC », certains marchés prennent désormais en compte dans le jugement des offres, le pourcentage de matière issue du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Par exemple, le marché de fourniture de bureau comportait un sous-critère d'analyse de la valeur technique relatif aux pourcentages de produits conformes aux obligations imposées par la loi AGEC.

Ainsi sur le lot 1 relatif aux fournitures et petit matériel de bureau, 45 % des produits du BPU sont conformes AGEC, 34 % sont éco-conçus ou éco responsables, seuls 21 % ne répondent à aucune norme environnementale.

Pour le lot relatif aux consommables informatiques, 66 % des produits sont conformes AGEC et 34 % disposent de l'écolabel Ange bleu.

Les performances atteintes dans les domaines concernés par la loi AGEC font l'objet d'une publication annuelle sur le site du Recensement Economique de l'Achat Public.

## Les travaux

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- les critères de jugement des offres des marchés de reprofillement de voirie prévoient l'attribution de 50 % des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

## Les marchés de transport :

L'ensemble des marchés de transport scolaire adapté d'élèves en situation de handicap vers les établissements a également été renouvelé en 2023. Cette consultation comportait également un sous-critère relatif aux actions mises en place pour réduire l'impact carbone, l'utilisation de véhicules écologiques, et la collecte des huiles par les prestataires.

## La réduction et la valorisation des déchets

Les bureaux de l'Hôtel du Département qui accueillent plus de 340 agents, sont équipés de poubelles de tri du papier et du carton, qui font ensuite l'objet d'un ramassage sélectif.

S'y ajoute le processus de dématérialisation qui concerne notamment les pièces administratives dans le domaine des finances, des ressources humaines, de la comptabilité et de la commande publique ainsi que dans la gestion des subventions aux tiers.

Ces nouvelles pratiques ont un effet direct sur la consommation de papier par la collectivité : elle a baissé de 25 % entre 2017 et 2018 (or publications commandées auprès de prestataires) soit de 8,94 à 6,85 tonnes.

Conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités.

Enfin, le Conseil départemental soutient fortement le Syndicat Départemental des Déchets qui a engagé en 2022 une double réflexion :

- un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- une stratégie à développer pour la gestion des biodéchets.

# LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables. Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.



## Le service transition énergétique

### Création du service Transition énergétique en décembre 2022

#### Feuille de route transition énergétique adoptée en DM1

Face à l'urgence climatique et pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux, le département a approuvé la feuille de route sur la transition énergétique, lors de la séance du 23 juin 2023. Les secteurs les plus consommateurs d'énergie de notre territoire sont le résidentiel et les transports. En 2020, la production d'énergie renouvelable couvre 19 % de la consommation énergétique. Cette production renouvelable provient essentiellement du bois et de l'hydraulique.

Pour sortir des énergies fossiles et renforcer le rôle du département dans l'aménagement local, social et solidaire, la feuille de route propose une stratégie construite autour de 4 orientations :

- 1 - la réduction des consommations d'énergie,
- 2 - la production des énergies renouvelables,
- 3 - le développement d'une mobilité durable,
- 4 - l'orientation des régimes d'aides aux collectivités.

Pour structurer et suivre cette feuille de route, une commission transition énergétique a été mise en place.

Pour suivre en interne le plan de sobriété, des référents transition énergétique ont été nommés. Pour 2024, un plan d'action pluriannuel sera présenté.

## La Direction de l'immobilier

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 113 bâtiments départementaux, 45 bâtiments en location, soit un total de 259 890 m<sup>2</sup> répartis sur différents sites.

Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), des actions de rénovation thermique des bâtiments accompagnent les travaux lourds réalisés sur ces bâtiments.

### La rénovation des bâtiments

38 bâtiments de plus 1000 m<sup>2</sup> sont soumis au décret tertiaire et devront répondre aux exigences de réduction de consommations suivantes :



Les consommations énergétiques des 10 dernières années de ces bâtiments a été recensées et déposées sur la base Opérat de l'Ademe. Ces bâtiments représentent environ 80% de la surface de bâtiments gérée par le Département.

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges et gymnases, maisons des solidarités, bâtiments culturels, gendarmeries, centre universitaire, etc.), comme :

- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'installation de brises soleil et volets roulants,
- le raccordement de bâtiments aux réseaux de chaleur urbains,
- le remplacement des anciens éclairages de bâtiments par des solutions plus performantes et économes.

Les projets emblématiques sur l'année 2023 sont :

- le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Montauban du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF),
- réalisation du projet de remplacement du chauffage électrique du collège de Nègrepelisse par une chaufferie au bois et du remplacement des anciens éclairages par des LEDs,
- le remplacement d'éclairage de gymnases par des luminaires à LED,
- l'étude de faisabilité de pose de panneaux

photovoltaïques sur l'antenne d'exploitation de Caussade avec la SCIC Midi Quercy Énergies citoyennes,

- la mise en place du plan national de sobriété, en diminuant des consignes de température pour aller vers 19° C pour le chauffage et 26° C pour la climatisation.

## Une gestion raisonnée de la voirie départementale

### L'entretien des chaussées

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers.

Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre si les possibilités techniques le permettent. En effet, cette technique de retraitement de la chaussée en place à l'émulsion de bitume permet, par rapport à une méthode traditionnelle d'apport de matériaux nobles, de diminuer la production de gaz à effet de serre de plus de 30 %. En 2023, le Département a mis en œuvre cette technique sur le retraitement de 11,2 km de route de première catégorie.

Le Département encourage l'innovation dans le cadre des techniques routières par le biais de chantiers expérimentaux conduits en partenariat avec les entreprises du secteur. En 2023, une opération spécifique a été mise en œuvre sur la base d'une technique à froid avec 100 % de matériaux recyclés.

### La biodiversité préservée dans le cadre de l'amélioration du patrimoine d'ouvrages d'art

91 % des 1 089 ponts que compte le Tarn-et-Garonne franchissent des cours d'eau. Ces fossés, ruisseaux, rivières, canaux ou fleuves, constituent des milieux naturels riches en biodiversité préservés par les services du Département.

La programmation des travaux prend en compte les spécificités des milieux naturels notamment en matière de migration des espèces piscicoles et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris).

Les techniques de réparation, les moyens d'accès, les dispositifs de recueil des poussières sont définis en prenant en compte les enjeux

environnementaux. Des actions spécifiques de tri et de valorisation des déchets sont mises en œuvre. Des attentions particulières sont portées au bétonnage, aux mises en peinture et au nettoyage des matériels.

L'ensemble de ces actions peut représenter entre 5 et 10 % du coût des travaux.

### Une politique de fauchage raisonné

Depuis plusieurs années, des techniques de fauchage des bords de routes sont mises en place : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition de machines à brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

### Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn et Garonne. Près de 12 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre est un organisme vivant qui nécessite un entretien et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers, qui conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.

En 2023, la collectivité a replanté 235 arbres tiges en alignement, de bord de route pour densifier des alignements existants, pour création de nouveaux alignements supérieurs à 4 m du bord de route ou le long de nos pistes cyclables, sur 6 sites différents. Le département a pris l'engagement de 3 arbres replantés pour 1 arbre abattu.

## Un éclairage routier économe

Le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible. Les luminaires sont équipés d'un système permettant de réduire leur intensité de 30 % à 70 % avec une adaptation selon les aménagements, entre 24h00 et 6h00 du matin.

### Une modernisation de l'éclairage

Le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

En 2023, onze études ont repensé l'éclairage vétuste de 11 giratoires existants.

Cela consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 24h00 et 6h00 du matin.

Il reste **30 % du parc** de luminaire à rénover.

## Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981. Financé par la taxe d'aménagement et par le Département de Tarn et Garonne, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités.

Grace à ce dispositif, il assure gratuitement la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et opère en tant que service public.

Ces missions se traduisent de la façon suivante :

- l'information, la sensibilisation et le conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin

d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement, et les bonnes pratiques de la rénovation.

- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement à travers les études de programmation, de planification urbaine et paysagère.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public, formalisé à partir de note d'enjeu, de synthèse et de portrait diagnostic des collectivités.

- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (conférences, soirées débats dans des communes, ballade urbaine, expositions, etc.).

- d'action de communications à partir des réseaux sociaux, la presse, la radio et les publications.

## Le service public de la rénovation énergétique

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006 sous la forme d'un Espace Info Energie, et depuis 2021 par la création d'un guichet Rénov'Occitanie (service public de la rénovation énergétique), fortement soutenu par le Conseil départemental (30% du budget), il a pour mission :

- la sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques de leur logement pour contribuer à l'accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en termes d'économie d'énergie et d'émission de CO2, sans oublier la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,

- les conseils pour les habitants et copropriétés au sujet de tous les renseignements nécessaires pour obtenir les aides auxquelles ils ont droit,

- l'animation du réseau des acteurs de la rénovation énergétique et en particuliers les professionnels.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :

- de la mise en place de **21 lieux de permanences** sur l'ensemble du périmètre du guichet.

- de conseils neutres et gratuits à travers plus de **3000 contacts et plus de 1000 rendez-vous** personnalisés, chaque année. Ces rendez-vous ont donné lieu **en 2023** à une **centaine d'audit et une vingtaine d'accompagnement aux travaux**.

- d'actions de sensibilisation sous forme de journée

d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc.).

## Solidarité et attractivité territoriale

Le Conseil départemental soutient les projets des collectivités locales qui investissent pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments publics. À ce titre, les aides départementales sont bonifiées de 30 %.

Il finance aussi la création d'aires de covoiturage et la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques.

Depuis juin 2023, Tarn et Garonne Conseil aux Collectivités propose **2 jours supplémentaires** de conseils aux collectivités pour **étudier les sujets de transition écologique**.



Novembre 2023